

Lekha Dodi n° 477

ת"ו

Horaires Chabat Nice

Parachat VAYEH'I

12 Tevet 5772

Vendredi 6 Janvier 2012

Allumage des Nérote : 16h50

Chékiâ : 17h08

Samedi 7 Janvier 2012

Fin de Chabat : 17h57

Rabénou Tam : 18h04

la yèchiva souhaite
un grand Mazal Tov à
David et Miryam Douillet
à l'occasion de la naissance de
leur fils
Matitya Yoh'anan

Diffusé depuis 11 ans par la
yéchivat Torat H'aïm C.E.J
31 avenue henri barbusse
06100 nice
www.cejnice.com
ravmergui@cejnice.com

Le mot du RAV :

« LES QUALITES AVANT L'ÂGE »

Par Rav Moché Merqui – Roch Hayéchiva

La Thora dit (Béréchit 49-13) : « **Zevouloun résidera au littoral des mers, il offrira des ports aux vaisseaux ; Issachar est un âne osseux qui se couche entre les frontières (...) Il a incliné son épaule pour porter et il est devenu tributaire** ».

A trois reprises, Yaacov Avinou donne ainsi la priorité au cadet sur l'aîné, tenant compte **d'avantage des qualités que de l'âge**.

La première fois, Yaacov Avinou confère à Yossef le droit d'aînesse : « **Et maintenant, tes deux fils qui te sont nés en Egypte, ils me sont miens comme Réouven et Chiméon** » (Béréchit 45-5). Efraïm et Ménaché, les deux fils, sont considérés comme deux tribus dans le cadre du partage du pays d'Israël. Yaacov récompense ainsi Yossef pour plusieurs mérites :

- avoir résisté à l'épreuve de la séduction opérée par la femme de Poutiphar ;
- n'avoir pas gardé de rancune à l'égard de ses frères ;
- avoir subvenu aux besoins de ses frères et de sa famille.

La seconde fois, Yaacov Avinou place sa main droite sur la tête du cadet Efraïm, dont la descendance sera plus méritante que celle de son frère aîné. En effet, Yéochoua, descendant d'Efraïm, deviendra le guide du peuple d'Israël, succédant à Moshé Rabbenou, et Gédéon le juge, descendant de Ménaché, sauvera Israël de la main de ses ennemis.

Et cette troisième fois, Yaacov Avinou s'adresse d'abord, au moment de bénir ses enfants, à Zévouloun, qui est le sixième et dernier fils de Léa, alors que Issachar est son aîné. Cela peut paraître étonnant. Comment, Yaacov Avinou donne ainsi la priorité au marin commerçant sur Issachar qui est l'étudiant acharné portant la charge de la Thora comme l'âne osseux porte le fardeau.

Zévouloun s'occupe de négoce et assure la subsistance d'Issachar qui étudie la Thora. Ils forment une association remarquable, Zévouloun partageant ses bénéfices avec Issachar, qui à son tour partage ses mérites de l'étude avec son cadet qui le soutient.

L'échange des bénéfices matériels avec les bénéfices spirituels de l'Etude confère même le droit et le mérite au généreux associé de recevoir en premier les Bénédiction de leur père Yaacov Avinou. Mais attention : **chacun des associés doit bien prendre conscience de sa responsabilité et le bénéficiaire doit faire fructifier au maximum le capital qui lui a été confié**.



L'argent fait-il la richesse ? (3^{ème} partie)

Par Rav Imanouël Merguï

Dans les précédents articles je proposais une étude sur le thème de l'argent, que je voudrais poursuivre. En cette société où l'argent occupe une place importante, un peu trop d'ailleurs me semble-t-il, en même temps la crise économique ne cesse de s'aggraver (grand bienfait divin, je vois là, pour montrer clairement que l'argent n'est plus une valeur sûre), et en cette veille d'élection présidentielle où les candidats promettent un pouvoir d'achat conséquent et où tous leur discours tournent autour de l'argent ; il m'a paru opportun de réfléchir sur le concept de l'argent à travers la Tora. Dans les textes de nos Sages on peut trouver de nombreux enseignements sur ce sujet et j'avais commencé à étudier ceux traitant des comportements conduisant à la pauvreté, poursuivons donc :

Traité Péssah'im 111b et Rachi, celui qui a un comportement négligeable envers le pain, par exemple qui suspend son pain déposé dans un panier en l'air, ou encore celui qui laisse traîner des morceaux de pain par terre, ces comportements conduisent à la pauvreté. Selon Rachi au traité H'olin 105b ces comportements irrespectueux concernent tous les aliments. Ceci est suffisant pour nous faire réfléchir dans une société de surconsommation ainsi que de consommation abusée où la nourriture est largement bafouée. Le sens de cet enseignement est on ne peut plus d'une évidence claire : le rapport négligeable qu'on a avec la nourriture a un effet direct sur notre "gagne-pain"...

Traité Guitin 38b : Raba enseignait, pour trois causes les gens perdent leur argent, 1) ils transgressent l'interdiction de libérer leur esclave – effectivement selon une étude proposée au traité Guitin il est une interdiction que de libérer son esclave. Précisons bien évidemment que l'idée de l'esclavage dans la Tora n'a rien à voir avec celle des nations, d'ailleurs par ailleurs le Talmud nous enseigne que celui qui acquiert un esclave s'acquiert un maître ! Effectivement les conditions de respect de l'esclave imposée par la Tora sont telles qu'il sera lui-même soumis à donner à son esclave les meilleures parts et les meilleures conditions de vie... Libérer un esclave c'est le priver de toutes ces conditions de bien être auxquelles ce dernier avait le droit, c'est le conduire à la pauvreté. Il en va de soi que celui qui conduit l'autre à la pauvreté en arrivera lui-même à la connaître ! ; 2) ils se préoccupent de leur champ pendant chabat et prévoient ce qui lui sera nécessaire pour produire – ce qu'on prévoit durant le chabat est absout de bénédiction, précise le Maharcha. Il est interdit de travailler le jour de chabat par conséquent tout projet de travail en ce jour ne peut donc réussir, rappelle le Maharal ; 3) ils prennent leur repas de chabat au moment du cours donné par le Rav – ils montrent par ce comportement que leur repas est supérieur à l'étude de la Tora, or toute activité à laquelle on reconnaît une importance supérieure à l'étude de la Tora ne peut connaître la bénédiction, la bénédiction ne peut se trouver chez l'homme uniquement s'il a positionné la Tora au-dessus de toutes ses activités, commente le Maharcha. Le chabat nous a été donné pour qu'on puisse se détacher totalement de nos affaires afin de se consacrer à la Tora, or si l'argent est la cause de notre éloignement de la Tora il convient de perdre cet argent, explique le Maharal.

Traité Kidouchin 20a : Rabi Yosi bérabi H'anina enseignait, celui qui ne respecte pas les lois du repos de la terre durant la septième année à la fin il en arrivera à vendre tous ses biens ! J'adore ce texte, il nous rappelle l'importance de la terre d'Israël. Les lois du repos de la terre, appelées chémitta, décrites dans le livre de Vayikra parachat Béhar et Béh'oukotaï, ont pour unique but de nous rappeler que la terre d'Israël

appartient à D'IEU, et que par conséquent cette terre ne peut subsister uniquement si on y respecte les lois divines c'est-à-dire le règlement de la Tora. De tout temps les juifs ont eu beaucoup de mal à respecter la Tora de manière générale et en particulier en Erets Israël. L'histoire nous a prouvé que lorsque nous y respectons la Tora tout y allé bien, et que lorsque nous n'y respectons pas la Tora les pires malheurs frappèrent Israël. Alors pourquoi ne pas 1) suivre les recommandations de la Tora, 2) apprendre du passé. C'est bien là la bêtise de l'homme : 1) occulter la Tora, 2) rejeter le passé ! Le laïcisme n'a pas de place en Erets Israël. Seule la pratique de la Tora nous y assure sécurité et prospérité. Les textes de la Tora et des prophètes rappelant ce message sont claires. Jusqu'à quand allons-nous prendre la Tora à la légère ?! Jusqu'à quand allons-nous défier la parole de D'IEU ?! Jusqu'à quand allons-nous nous voiler la face et croire qu'on peut vivre sereinement sans Tora et Mitsvot ?! La solution politique est caduque ! Nous ne connaissons le répit en cette terre uniquement lorsque la seule loi respectée sera celle de la Tora ! Erets Israël n'est pas notre "terre de refuge" et si elle l'est, elle ne peut l'être seulement si la Tora est notre flambeau. Pourquoi D'IEU a-t-il offert une terre aux juifs ? Aucune religion n'existe à travers une terre, seule les juifs se reconnaissent comme tel pleinement seulement à travers leur terre ! Pourquoi en est-il ainsi ? Le juif a besoin d'une terre pour pouvoir se consacrer totalement à l'étude de la Tora et à sa pratique sans quoi il est éparpillé parmi les peuples où pogroms le persécuteront...

Cette idée est celle de la Tora !!!

Cette idée est vraie à l'échelle nationale. Le point que rajoute ici Rabi Yossi bérabi H'anina est de dire que cette idée s'applique également à l'individu, tout celui qui ne respecte pas la Tora en cette terre y perd ses moyens, il finira par vendre ses biens ce qui le conduira inévitablement à quitter la terre pour subvenir à ses besoins vitaux.

Les textes de nos Maîtres qui parlent de l'appauvrissement sont encore nombreux, toutefois pour clôturer cette première analyse concernant l'argent je citerais un enseignement cité au traité Kala « celui qui ne s'investit pas dans l'étude de la Tora entraîne la pauvreté à ses enfants ». La Tora est l'unique source de bénédiction pour l'homme et sa descendance.

Allons maintenant étudier ce que nos Maîtres nous enseignent à propos des comportements à adopter pour connaître l'enrichissement.

Traité Bérah'ot 63a : Rav Nah'man bar Yitsh'ak enseigne, celui qui donne au cohen les prélèvements de la récolte prévus par la Tora, appelé téroumote et maâsérote connaîtra la richesse. Ne pas avoir peur de donner à l'autre c'est cela être riche. Bien sûr ceci nous rappelle également l'enseignement cité au traité Taânit 9a "celui qui prélève dix pour cent de ses biens s'enrichit" (voir également Maharcha). Le cohen représente le service au Bet Hamikdach, il travaille pour tout le monde, il passe son temps au sanctuaire pour assurer à tout Israël le bon fonctionnement du service qui doit s'y faire. Les prélèvements qu'on doit lui offrir s'inscrivent dans une logique de retour à ce qu'il fait pour nous. Mais l'homme consommateur aime prendre et ne rien donner. Il aime faire appel à ces hommes dévoués au service divin pour lui régler ses problèmes, mais oublie en même temps que le seul moyen qu'il a non seulement de les remercier mais surtout de leur donner la possibilité de s'y consacrer pleinement c'est qu'il ouvre son portefeuille pour investir en ces hommes. Donner au cohen c'est investir pour soi même ! Ceci permettra à l'homme d'avoir "beaucoup d'argent" – mamone harbé, selon l'expression du Talmud. Seul celui qui sait placer son argent en des hommes dévoués aux autres verra son capital accroître. L'argent a là un effet boomerang – donne pour recevoir davantage...



Davr Tora dédié à la mémoire de Monsieur Mah'louf Joël ben Shaba Guirchoume zal

POINT DE VUE... **“LA LUMIÈRE DE LA TORA”**

La société israélienne connaît récemment un rebond impressionnant quant à la question de la parité “hommes-femmes”. Sans faire l’analyse de ce phénomène de société, qui connaît son enjeu halah’ique (et, malheureusement, également politique) je voudrais vous rapporter dans les mots l’expression des grands Maîtres de la Tora de notre génération.

Rav Steinman chalita s’est arrêté sur le contenu de ce conflit :

« Il y a des gens qui critiquent les juifs pratiquants de la Tora en ce qu’ils rabaissent l’honneur de la femme, il convient de rapporter les paroles du Talmud et des décisionnaires.

Au traité Yébamot 62b les Sages enseignent qu’il convient à l’homme d’aimer sa femme et de la respecter plus que lui-même !

Dans son introduction à Even Hezer le Tour écrit : ... c’est pour cela que l’homme doit faire attention à sa femme comme il fait attention à son corps...

Pour ceux qui craignent D’IEU l’essentiel est de respecter sa femme, mais les autres font comme s’ils revendiquaient l’honneur de la femme. Les pratiquants ne déshonorent pas leur femme, et si malencontreusement certains négligent ce fondement ils ne sont aucunement représentatifs du monde de la Tora.

Le Gaon de Vilna dit que lorsqu’il y a des persécutions à l’encontre des juifs c’est une preuve que dans le ciel il y a accusation contre Israël ; et lorsqu’il y a accusation contre Israël il y a également des comportements désolants à l’égard de ceux qui pratiquent la Tora. Il est donc évident qu’il n’y a pas lieu de répondre aux différentes accusations, souvent elles sont malintentionnées.

D’IEU qui est bon juge l’univers avec justice et les peuples avec droiture ».

Rav Ovadya Yossef chalita s’est arrêté sur la forme du dit conflit :

« Les fauteurs, les laïcs, les journalistes ont eux aussi une sainte étincelle. Ceux qui diffusent dans les médias la haine entre les religieux et les laïcs agissent mal, leur rôle serait plutôt celui de rapprocher ces deux entités.

Nous aimons les laïcs, nous les rapprochons. Le prophète Eliyahou les rapprochera. Le H’afets H’aïm disait : il est de notre devoir de les rapprocher à la Tora. Le peuple d’Israël est “éh’ad” – uni. Notre devoir est d’unir le peuple et non de le diviser. Ceux qui créent des tensions entre les religieux et les laïcs agissent mal ! »

Il y a plusieurs points de halah’a :

- 1) Qui fait la loi en Erets Israel ?
- 2) Le respect de la femme !
- 3) La mixité !
- 4) Le respect de l’autre !
- 5) Le devoir de rapprocher le laïc vers les valeurs de la Tora !
- 6) Le devoir du laïc d’avoir un regard moins “noir” sur le religieux !

....

La halah’a reste l’unique voie que le juif doit suivre, d’ailleurs rappelons que le terme halah’a désignant la loi de la Tora vient du mot “holèh’e” qui veut dire : aller de l’avant. Alors avançons tous ensemble sans oublier de se référer à l’unique voix. Votons la Tora. Toute activité ne se référant pas à la Tora est obsolète... Nous sommes à l’issue de H’anouka où durant huit jours nous avons proclamé avec fierté « ki nère mitsva vétora or »... Soyons à la hauteur de ce message et arrêtons les activités honteuses...